



18 septembre 1981: abolition de la peine de mort en France
18 septembre 2019: le combat pour l'abolition universelle continue!

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée Nationale adoptait, après deux jours de débats, le projet de loi abolissant la peine de mort en France présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice. L'abolition sera promulguée par François Mitterrand, par la loi du 9 octobre 1981. En février 2007, le président de la République, Jacques Chirac, fait inscrire dans la Constitution française que «*nul ne peut être condamné à la peine de mort*».

A l'échelle de la planète, malgré les avancées considérables, la peine de mort subsiste. Amnesty International a recensé au moins 690 exécutions dans 20 pays en 2018, ce qui représente une baisse de 31% par rapport à 2017 (au moins 993). Ce chiffre est le plus faible qu'Amnesty International ait enregistré au cours de la dernière décennie. La plupart des exécutions ont eu lieu, par ordre décroissant, en Chine, en Iran, en Arabie saoudite, au Viêt-Nam et en Irak.

L'abolition de la peine de mort a toujours été l'un des combats du MRAP, membre fondateur de la Coalition Mondiale pour l'Abolition de la peine de mort à Strasbourg le 23 juin 2001.

Comme le dit Amnesty International, «*Ce n'est pas en tuant qu'on apprend qu'il est mal de tuer*»

Les deux tribunaux internationaux qui ont jugé des responsables de crimes contre l'humanité, (celui de la Haye concernant l'ex-Yougoslavie et celui d'Arusha, concernant le Rwanda) ont décidé que la peine maximale requise serait trente ans d'emprisonnement. Le Conseil constitutionnel du Cambodge avait garanti l'interdiction de la peine de mort pour les dirigeants Khmers rouges, responsables du génocide.

La peine de mort est un acte «cruel, inhumain et dégradant» il n'existe pas de «*moyens humains de tuer un être humain*». L'injection létale, présentée comme une «*amélioration*» provoquent fréquemment la mort dans d'atroces souffrances. Le produit utilisé dans la seconde injection est interdit pour les animaux en raison des souffrances qu'il provoque!

La peine de mort est souvent utilisée, comme c'est le cas aux États-Unis de manière socialement et racialement discriminatoire. «*Quand on a affaire à la justice aux États-Unis, mieux vaut être blanc et si on a le malheur d'être noir, mieux vaut être riche*». Une personne reconnue coupable de la mort d'un blanc risque 20 fois plus la mort que celle qui a tué un noir. 99% des condamnations à mort prononcées par le juge Sabo (qui a condamné Mumia Abu Jamal) sont des personnes de couleur. 60% des condamnés à mort sont illettrés, sans ressources et dans l'incapacité totale d'assurer leur défense.

La peine de mort est irréversible, même pour les innocents! Entre 1900 et 1985, 350 personnes dont l'innocence a été prouvée par la suite ont été condamnées à mort aux États-Unis, 23 d'entre elles ont été exécutées. Christian Ranucci, le dernier exécuté en France était-il coupable ou innocent?

Lorsque la peine de mort existe, la tentation est grande de l'utiliser à des fins politiques. Cela devient un moyen facile de faire disparaître des opposants gênants. C'est le cas de l'Iran, de la Chine, des États-Unis..... Cela a été le cas pour Mumia Abu Jamal.

Comme le dit Robert Meerepol, fils cadet de Julius et Ethel Rosenberg «*La peine de mort est un châtiment qui ne fait que renforcer les divisions sociales. Nos sociétés seront plus sûres, plus libres et moins violentes si nos gouvernements refusent de poursuivre ces meurtres ritualisés commis de sang-froid et ce, en toute circonstance. La lutte pour l'abolition de la peine de mort va de pair avec l'évolution de notre humanité.*» **Le combat continue!**

Paris, le 18 septembre 2019